

Un nouveau service en mairie de Frouzins : le Point d'Accès au Droit

La mairie de Frouzins s'est associée au Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Haute-Garonne pour mettre en place un nouveau service et favoriser ainsi l'accès au droit au plus grand nombre de citoyens.

Le Point d'Accès au Droit est une permanence qui sera assurée en mairie une fois par mois, le deuxième mercredi matin de chaque mois, par des avocats.

Les consultations sont gratuites et ont vocation à informer et orienter le public sur différentes questions d'ordre juridique de la vie quotidienne.

Le Point d'accès au Droit permettra à chacun :

- de **connaître ses droits et ses devoirs** avant d'accomplir toute démarche
- d'**être conseillé** lors de désaccords ou de conflits familiaux, de voisinage,...
- d'**être accompagné** dans le cadre de démarches administratives
- d'**être orienté**, le cas échéant, vers des spécialistes

Le Point d'Accès au Droit est un service public gratuit et accessible à tous, sur rendez-vous, où la confidentialité et la neutralité des échanges sont garanties.

Les permanences seront assurées en mairie à partir du 10 mars 2010.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser en mairie à Madame BOLEAT, au 05.34.47.06.50.

Informations sur les autres permanences du département : Conseil départemental d'Accès au Droit, 05.61.33.70.90 (www.cdad-haute.garonne.justive.fr)